

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
9 février 2026

L'an deux mil vingt-six le lundi neuf février, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente janvier deux mil vingt-six, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absente ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie BELLANGER donne procuration à M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Sandrine BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

15. DCM2026SIN15 – Attribution de subventions aux projets aux associations du secteur coopération internationale

Monsieur DUPONT rapporte :

Les propositions d'attribution de subventions aux associations du secteur coopération internationale ont été établies après analyse des dossiers de

subvention transmis par les associations. Les subventions municipales répondent à l'objectif de soutenir le fonctionnement global des associations et, dans le cadre de la coopération internationale, sur certains projets spécifiques.

L'enveloppe globale des subventions du secteur « coopération internationale » s'élève à 11 700 € pour l'année 2026.

Subventions aux projets aux associations du secteur coopération internationale				
Association	Activité de l'association	Subvention 2025	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2026
ARCADE	Création d'une passerelle à So-Ava <i>Deuxième année d'accompagnement du projet (délibération en date du 31/03/2025)</i>	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Guinée 44	Projet Edukindia 4 <i>Dernière année d'accompagnement de la convention d'objectifs et de moyens (délibération en date du 8/04/2024)</i>	4 000 €	4 000 €	4 000 €
TOTAL				7 000 €

Les crédits seront prélevés sur le compte MAISONASSO 048.65748.


DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports, Coopération Internationale et Patrimoine Bâti et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les propositions d'attribution de subventions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus pour les associations du secteur coopération internationale.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 10 février 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Sandrine BRUN

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 10 FEV. 2026

Et par publication le : 10 FEV. 2026

Présentation du projet de nouvelle passerelle à SO AVA, partenariat ARCADE

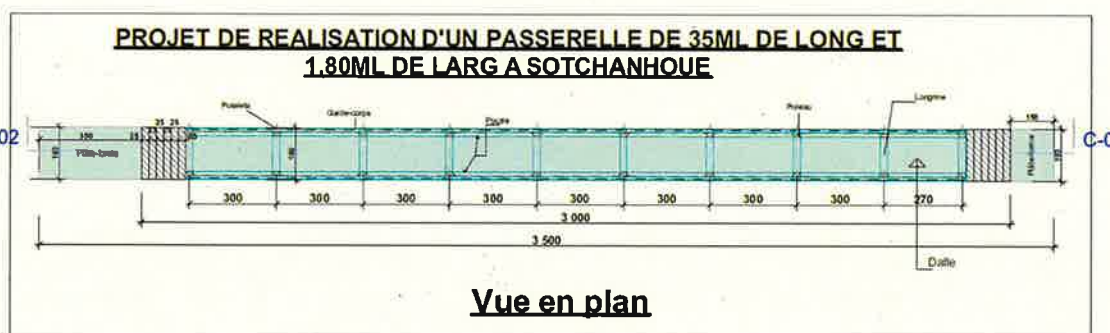
Dans le cadre de la coopération décentralisée entre les Villes d'Orvault et de So Ava au Bénin, l'Association ARCADE a présenté un nouveau projet de construction d'une passerelle. L'objectif de ce projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de toute la communauté de Sô-Tchanhoué (lieu-dit situé sur la Commune de So Ava, dans la région lacustre du lac Nokoué), dans le cadre de leurs activités économiques (accès au marché) et scolaires (accès au collège).

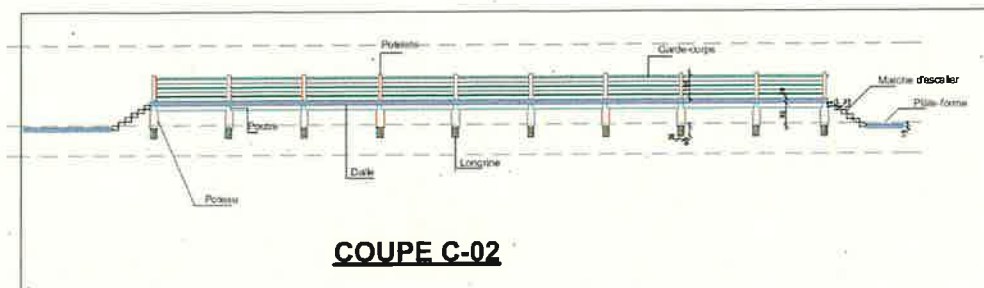


Par le passé, l'Association ARCADE a déjà réalisé deux passerelles et une dizaine de blocs de latrines, avec le soutien financier et technique de la Ville d'Orvault et de Nantes Métropole.

Cette nouvelle passerelle, construite dans la continuité d'un ouvrage précédemment réalisé, doit remplacer une passerelle existante en bois rustique, difficilement praticable. Quelques 250 passages par jour ont été comptabilisés sur cette portion.

Les travaux sont programmés en 2025 et doivent être réalisés avant le début de la saison des pluies (avant l'été).





Le projet, défini en concertation étroite avec la Commune de SO AVA qui contractualise directement avec l'entreprise de travaux dans le cadre d'un marché public, est estimé à 18 932€ (H.T.) et 737€ de rémunération d'un consultant en maîtrise d'ouvrage.

Trois co-financeurs s'engagent :

- La Commune de SO AVA pour un montant de 4 187€, correspondant à la prise en charge de la fourniture de matériaux de construction et des frais de gardiennage, soit 22,1% du coût total des travaux ;
- La Ville d'Orvault s'engage sur le versement d'un acompte de 3000€ en 2025, somme à reconduire à l'identique, après travaux, sur l'exercice 2026, soit une prise en charge à hauteur de 31,7% du coût total des travaux sur deux années ;
- L'Association ARCADE rémunère le consultant en maîtrise d'ouvrage et finance le solde de l'opération, 8 745€, soit 46,2% du coût total.

